EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 avril 2010 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois avril deux mille dix**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 avril 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECŒR, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Bernard DANTAL à Cyril CINEUX, Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Patricia AUCOUTURIER à Corinne NAJIM, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Martine REMBERT-MANTELET à Odile VIGNAL**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Jacques LANOIR, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 40

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DES ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

Françoise NOUHEN et Danièle GUILLAUME ne prennent pas part au vote.

Subvention de fonctionnement

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social peuvent, en raison de leur activité, bénéficier d'une subvention.

L'enveloppe budgétaire 2010 allouée pour l'ensemble des subventions de fonctionnement à des associations à caractère social est de 15320 euros.

A ce jour, le reste à répartir est de 8960 euros.

En accord avec votre commission, vous est proposée la répartition suivante :

Associations	Projets	Montant proposé en 2010
Association ANVP	Aider moralement et matériellement les détenus et leur famille pendant la détention, aider à réussir leur réinsertion sociale lors de leur libération.	**200**
Association VIVRE	Aider à réhabiliter les convalescents psychiatriques sortant de l'Hôpital Sainte Marie par le transfert dans les appartements protégés avant de retrouver le milieu social.	**1500**
ESPERANCE 63	Défendre les intérêts moraux et matériels des malades mentaux et leur famille. Gérer un service d'accompagnement de jour et d'accompagnement social.	**1500**
UNAFAM	Défendre les intérêts moraux et matériels des malades mentaux et leur famille. Agir auprès des familles, en particulier, l'accueil, l'information, la formation pat des médecins.	**5000**
Association ALMA 63	Faire connaître la réalité des maltraitances envers les personnes âgées et adultes handicapées. Mettre en place un observatoire de la maltraitance.	**200**
Association ALTIS	Défendre les intérêts moraux et matériels des familles ayant en leur sein un ou des enfants déficients intellectuels. Permettre à ces enfants la pratique d'un sport ou d'une activité de loisir.	**300**
CLIC Agglomération Clermontoise	Association regroupant les 20 communes de l'agglomération et les principaux acteursqui travaillent dans le domaine de la gérontologie. L'objectif est de donner une meilleure information sur les actions menées en particulier sur le territoire de Clermont Communauté en direction des personnes âgées.	**200**
	TOTAL	**8900**

Association SOS VOYAGEURS

L'association SOS VOYAGEURS a pour but de venir en aide à toutes personnes voyageurs ou non voyageurs en difficulté en gare de Clermont-Fd, en les orientant vers les structures les mieux adaptées à leurs besoins sociaux et/ou moraux tel que les hébergements d'urgence pour les Sans Domicile Fixe.

Elle délivre des bons de transports pour les plus démunis. Devant la recrudescence des personnes accueillies et afin d'être plus performants, les bénévoles sont formés aux « gestes qui sauvent ».

Le budget prévisionnel de l'association pour 2010 est de 23 614 euros et la subvention souhaitée de 2000 euros.

Il est à noter que l'association SOS VOYAGEUR a perçu une subvention affectée d'un montant de 1560 euros en 2009 reconduite au BP 2010 en fonction de la régularité des actions accomplies.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de reconduire la subvention de fonctionnement affectée à cette association pour un montant de 1560 euros au titre de l'année 2010.

DELIBERATION

La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 avril 2010

Pour Le Maire et par délégation,
L'Adjointe

Françoise NOUHEN